



Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 octobre 2017

Le 12 octobre 2017 à 17 heures, les membres de l'association nationale des conseillers en organisation (ANDCO) se réunissent à l'INSET de Montpellier, à l'issue de la première journée des 7ème rencontres nationales des conseillers en organisation, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Une feuille d'émargement est établie. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par M.Philippe GAMBIER, Président de l'association, assisté d'une secrétaire de séance Mme Carine SOULAS, Trésorière adjointe de l'association.

Plus d'un tiers des membres est présent ou représenté. L'assemblée peut donc valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour est rappelé par le président de séance :

1. Rapport moral et financier
2. Renouvellement du conseil d'administration
3. Perspectives 2017-2018

Les personnes suivantes absentes et excusées, ont chacune donnée pouvoir à un membre de l'association présent :

- Carine DESERT à Bernadett GUILLUY
- Sandrine GALLAND à Marie MASSART
- Virginie CHAPUT à Philippe GAMBIER
- Sophie COTTINET à Carine SOULAS
- Catherine GAUTIER à Patrick GIBEAUD
- Laurence EXTRAYAT à Emilie CHESNEAU
- Valerie DURAND à Sophie GAINNET

1. Rapport moral et financier

Le site internet de l'association (www.andcoasso.fr) est le principal canal d'information des adhérents. En plus de l'espace réservé aux membres, un forum de discussion permet des échanges de pratiques. Une synthèse est remis sur le site par le secretaire de l'association qui est également l'administrateur du site. Les modalités d'inscription au forum de discussion sont d'être au préalable adhérent à l'association et d'en faire la demande auprès de Marie MASSART par mail (marie.massart@jgard.fr)

L'adhésion à l'association est fixée comme les années précédentes à 15€. La nouveauté pour cette année est l'adhésion en ligne.

Des offres d'emplois sont également publiées, les membres sont invités à transmettre les annonces dès qu'ils ont connaissance de poste vacant.

Le rapport financier relatif à l'année 2016-2017 est présenté par Carine SOULAS trésorière adjointe :

	14/09/2016 au 31/12/2016	01/01/2017 au 13/09/2017
RECETTES		
Excédent année précédente	1140,79€	2625,90€
Cotisations des adhérents	570€	407€
Régularisation activation carte	0€	0€
Erreur de virement	1000€	0€
TOTAL DES RECETTES	2710,79€	3032,90€
DEPENSES		
Déficit au début de l'année	0€	0€
Frais de publication des statuts	0 €	0€
Frais bancaires	48,89€	36,30€
Assurances	0€	0€
Frais site internet	36€	72€
Dépenses pour manifestations	0€	0€
Erreurs de virement : dépôt livret		1000€
TOTAL DES DEPENSES	84,89€	1108,30€
Résultat exercice	2625,90€	1924,60€

Totalité des frais bancaires : 85,19€

Totalité des frais internet : 108€

A défaut d'augmentation de la part des prestataires, ces frais seront reconduits pour le prochain exercice.

Le résultat de l'exercice du 14/09/2016 au 13/09/2017 est de 1924,60€. Les comptes sont équilibrés. Aucun déficit n'est à noter.

Le rapport moral et financier est voté à l'unanimité

2. Renouveaulement du conseil d'administration

D'après l'article 11 des statuts, l'association est dirigé par un CA composé de 20 membres. Les membres sont rééligibles, actuellement trois postes vacants. Plusieurs conseillers en organisation se sont manifestés pour intégrer le conseil d'administration :

- Isabelle BIANCHERIN de la Seyne sur Mer
- Damien LAJARGE attrait pour la certification
- Sylvie PAPPALARDO pour le rapprochement de fonction
- Frederique CERES-VIDAL rôle actif auprès du réseau régional
- Sophie CARADEC

3. Perspectives et évolution pour 2017/2018

Afin d'impulser une dynamique et favoriser les synergies entre les collectivités territoriales et les établissements publics en partageant des pratiques adaptées aux évolutions et en intégrant tous les niveaux d'organisation, une convention de partenariat avec la fédération nationale des centres de gestion et le CNFPT. Néanmoins un partenariat pas formalisé par une contractualisation du fait que le CNFPT que ce dernier n'est pas habilité pour signer avec les associations non professionnelles.

Evolution de la fiche métier en transformant le CIO (conseiller interne en organisation) en CO en conseiller en organisation. En insistant sur la posture de conseiller et non de consultant qui a une connotation privée et en généralisant à toutes les administrations en supprimant la notion d'interne à la fonction publique. Les évolutions de la fiche métier seront retravailler avec les partenaires. Ainsi que l'itinéraire avec le CNFPT afin qu'à l'issu de la formation une soutenance soit proposée pour une validation ou certification.

Intégration dans les orientations d'une offre normalisée avec des intervenants différents et des méthodes évolutives vers du distanciel via des MOOCS ou de l'intra. Et de proposer un prolongement de l'itinéraire par de la supervision en travaillant avec les coachs. Pour des raisons de faisabilité, l'organisation est à penser soit par région soit par réseau. Cette option permettra également des rapprochements. De plus le travail en réseau permet de garder une dynamique et de facilité la mobilité.